

Président : David Lisnard, maire de Cannes (Alpes-Maritimes) et président de la communauté d'agglomération Cannes Lérins.

Rédaction-administration :

41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.

Tél. 01 44 18 14 14.

www.amf.asso.fr

Site internet : www.mairesdefrance.com**Directeur de la publication** : Éric Verlhac.**RÉDACTION****Rédacteur en chef** : Xavier Brivet.**Rédactrice en chef adjointe** : Bénédicte Rallu.**Rédaction** : Franck Lemarc, Lucile Bonnin,

Aurélien Wälti.

Secrétaire de rédaction : Samantha Rauch.**Direction artistique** : Stéphane Camara.**Ont collaboré à ce numéro** : Thomas Beurey,

Geneviève Cerf-Casau, Hugo Demaille, Olivier

Devillers, Marie-Cécile Georges, Emmanuel

Guillemain d'Echon, Sophie Le Gall, Martine

Kis, Bruno Leprat, Judith Mwendu, Fabienne

Nedey, Sylviane Oberlé, Véronique Picard,

Christophe Robert, Caroline Saint-André,

Isabelle Smets, Gwénela Stephan, Emmanuelle

Stroesser, Pauline Tivelet, Frédéric Ville.

ADMINISTRATION**Éditeur** : Olivier Yviquel.**Publicité** : Laurence Emery, directrice,

Défis Régie, 62, rue Lazare Carnot,

92140 Clamart. Tél. 06 11 87 20 61

laurence-mairesdefrance@defis-regie.com

Abonnements : Sophie Lasseron.

Tél. 01 44 18 13 64.

Tarifs d'abonnement 2022 :**Abonnement intégral :**

- Communes < 2 500 hab. : 45,00 €.

- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 75,00 €.

- Administrations, entreprises... : 90,00 €.

- Abonnements individuels (payés à titre

personnel) : 45,00 €.

Abonnement numérique :

- Communes < 2 500 hab. 40,00 €.

- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 66,00 €.

- Administrations, entreprises... : 80,00 €.

- Abonnements individuels (payés à titre

personnel) : 40,00 €. Étranger (nous consulter).

Achat au numéro : 13,50 €.

www.mairesdefrance.com

Comptage et impression :

GIBERT CLAREY IMPRIMEURS, 55, rue Charles

Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours.

Numéro de commission paritaire :

0421 G 84411. ISSN : 2270-7875,

1^{er} trimestre 2022.

Ce numéro a été tiré à

11 130 exemplaires.

Imprimé sur papier FSC.



Une AMF réactive et exigeante

Dans la foulée de mon élection à la présidence de l'AMF et de celle du bureau et du comité directeur, l'Association a renouvelé, le 7 décembre, à l'unanimité, ses instances dirigeantes tout en désignant les co-présidents de ses commissions thématiques permanentes. Rassemblée autour d'une nouvelle équipe représentative des communes de toutes strates et des maires de toutes les sensibilités, l'AMF est désormais en ordre de marche pour agir efficacement durant les trois prochaines années.

Anticipation, réactivité, assistance, conseil, proximité doivent être les maîtres-mots de notre action au quotidien. L'AMF s'est d'ores et déjà mobilisée sur plusieurs sujets. Au premier rang desquels les violences commises contre les élus. En fin d'année dernière, le bureau a ainsi soutenu plusieurs élus agressés dans l'exercice de leur mandat. Le service juridique de l'AMF les a accompagnés dans leurs démarches. Au-delà, j'ai demandé au gouvernement de modifier le Code de procédure pénale pour permettre à l'AMF, au même titre que les associations départementales de maires, de pouvoir se constituer partie civile afin d'appuyer la démarche des élus victimes et contribuer à l'effectivité des poursuites et à la réparation des préjudices.

S'agissant des conditions d'application du principe de « zéro artificialisation nette », contenues dans la loi du 22 août 2021, le gouvernement a accepté, à la demande de l'AMF, de reporter au 22 octobre

la date limite de remise des propositions de la conférence des SCoT, ce qui facilitera un débat indispensable entre les élus pour asseoir une stratégie partagée et équilibrée de développement du territoire, avant la modification des SRADDET. Au Parlement, l'AMF se félicite d'avoir été entendue aussi sur la nécessité de rendre glissant le

Un « comité législatif » participera à l'élaboration des réformes concernant les collectivités.

calendrier d'objectif de la loi SRU et de mettre fin à l'échéance couperet de 2025 pour la production de logements sociaux, en tenant mieux compte des réalités du terrain.

Dans le champ sanitaire, les maires continueront de se mobiliser face au Covid-19 et à la poursuite de la campagne nationale de vaccination. L'AMF demande au gouvernement de rembourser intégralement, systématiquement et équitablement, les communes pour les coûts générés par la gestion de la crise. Et d'associer étroitement les élus aux décisions prises en urgence, en les assortissant de délais d'application raisonnables.

Ce dialogue constructif et cette confiance mutuelle doivent guider les relations entre l'exécutif et les collectivités. Ils doivent aussi prévaloir dès la rédaction des textes législatifs et réglementaires : c'est pourquoi, conformément à mon engagement, l'AMF est en train de concevoir un « comité législatif » qui réunira des maires, y compris ruraux, des parlementaires et des représentants des services de l'État pour participer en amont à l'élaboration des réformes concernant les pouvoirs publics locaux. L'AMF est en mouvement, avec volonté et pragmatisme.

DAVID LISNARD, PRÉSIDENT DE L'AMF